

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2019

Présents : M. MENARD – M. ADAM - Mme BLONDEAU– M. PÉREON - M. PRENANT - M. HEBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : Mme PAGANUCCI (pouvoir à Mme BLONDEAU) - M. DESHAYES (pouvoir à M. ADAM)- M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD)

Absentes : Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO - Mme MÉRAUD

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de réunion du 15 mars 2019 est approuvé..

2. Eclairage public : contrat de maintenance

La communauté d'agglomération Territoires Vendômois a décidé de restituer aux communes la compétence éclairage public.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance pour une durée de 4 ans avec la société INEO pour un coût annuel de 3 030,50 € hors taxes, montant révisable chaque année comme indiqué dans la convention.

La première année, l'entreprise INEO changera toutes les lampes.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté d'agglomération a également décidé de restituer aux communes la compétence balayage ainsi que la voirie à l'exception des voies d'accès aux zones d'activités économiques.

Au titre du balayage, la commune a sollicité l'entreprise SUEZ (ex-Foucher) pour obtenir un devis pour le nettoyage des rues.

3. Finances :

- **Documents annexes :**

- o Bilan 2018 et orientations budgétaires 2019

Monsieur le Maire présente le bilan de l'année 2018 :

Section de fonctionnement

-Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse : 720 140€ contre 746 726€ en 2017 et 781 059€ en 2014.

La baisse des charges de personnel de 444 973 € en 2017 à 417 192 € en 2018 s'explique principalement par le départ d'une agent qui n'a pas été remplacée. De plus, un agent technique est passé à mi-temps pour créer son entreprise. Il est à noter que cette baisse a des répercussions sur certaines tâches qui ne sont plus faites ou de manière moins fréquentes ; des réorganisations ont donc été nécessaires. La charge de travail administratif n'a quant à elle pas été réduite mais est plutôt augmentée ; Monsieur le Maire a demandé une priorisation des dossiers, toutefois des retards sont à noter, en espérant qu'il n'y ait pas d'incidences trop graves.

- Recettes réelles de fonctionnement en baisse : 990 497 € contre 1 047 789 € en 2017 et 1 007 103 € en 2014.

- Excédent de fonctionnement en hausse (475 544 €) par rapport à 2016 et 2017.

Section d'investissements

Dépenses d'investissement : 633 916 €

Recettes d'investissement : 640 048 €

Subventions reçues : 202 721 €

Analyse financière 2018

Le fonds de roulement net global a doublé en 2018 comparé à 2017 (report en section de fonctionnement).

La trésorerie au 31/12/18 s'élevait à 458 199 € et à 584 000€ au 27/03/19.

La capacité d'autofinancement brut (CAF) est de 270 357€, légèrement inférieure à 2017.

La CAF net est d'un montant de 173 524 €, légèrement inférieure à celle de 2017.

Budget primitif communal 2019

Section de fonctionnement :

Le montant du budget primitif de fonctionnement est équivalent au budget primitif de 2018.

Les charges à caractère général sont supérieures de 20% à celles de 2018. Cela est dû à la convention d'entretien qui sera signée avec INEO pour 3 000 € et à la prestation d'entretien des fossés et chemins pour 19 000 €.

Les charges de personnel restent inférieures de 20 000€ au budget primitif 2018. La commune a recruté un employé technique en CDD de 6 mois, en remplacement d'une personne partie.

Le montant de l'excédent de fonctionnement viré à la section d'investissement est prévu à hauteur de 469 861€, quasiment identique à celui de 2018.

La dotation globale de fonctionnement baisse encore un peu (- 4500€)

Section d'investissements :

Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement à la 1^{ère} phase de l'aménagement du cœur de village et à la création d'un terrain multisports.

Un emprunt de 250 000€ est à prévoir ; les taux actuels sont aux alentours de 1% remboursable à compter de 2020 (à l'intérieur de l'emprunt d'équilibre de 310 000€).

Monsieur MÉNARD présente les ratios qui mettent en évidence une situation financière saine :

Capacité de désendettement 2019 :

$$\frac{\text{Encours dette au 01/01/19}}{\text{CAF brut}} = \frac{952\,745}{270\,358} = 3,52 \text{ années}$$

A titre indicatif, la capacité de désendettement est bonne quand le taux est inférieur à 8.

Capacité de désendettement 2020 si emprunt de 250 000€ :

$$\frac{\text{Encours dette au 01/01/20}}{\text{CAF brut}} = \frac{1\,096\,272}{270\,358} = 4,06 \text{ années}$$

Taux de désendettement 2019 :

$$\frac{\text{Annuité remboursement}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}} = \frac{133\,323}{990\,497} = 13,46 \%$$

Taux de désendettement 2020 si emprunt de 250 000€ :

$$\frac{\text{Annuité remboursement}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}} = \frac{150\,070}{990\,497} = 15,15 \%$$

o Monsieur MÉNARD présente un comparatif des résultats depuis 2014 :

	Résultats 2014	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
Budget de fonctionnement					
Total dépenses de fonctionnement	783423	762183	786081	752510	822052
Total dépenses réelles de fonctionnement	781059	761013	777143	746726	720140
Recettes fonctionnement	1009167	1033257	966226	1051037	1089874
Total recettes réelles de fonctionnement	1007103	1032386	960865	1047789	990497
+ Report excédent année n-1	787512	438832		19653	207722
Total recettes de fonctionnement	1796679	1472088	966226	1070691	1297596
Excédent de fonctionnement	1013256	709905	180145	318181	475544
Budget d'investissement					
Dépenses d'investissement	825690	1555556	373803	383590	633916
RAR investissement	195395	87440	91543	15411	
Déficit d'investissement année n-1		379030	701259	68949	158577
Total dépenses d'investissement	1021085	2022026	1166605	467950	792493
Recettes d'investissement	97255	1233327	1006113	286381	640048
+ Report excédent année n-1	349405				
RAR recettes d'investissement				71131	
Total recettes d'investissement	446660	1233327	1006113	357512	640048
Déficit d'investissement	-379030	-701259	-68949	-166159	-152445
Affectation de l'excédent de fonctionnement:					
Excédent de fonctionnement	1013256	709905	180145	318181	475544
Section de fonctionnement	438832	0	19653	207743	323099
Section d'investissement	574424	709905	160492	110438	152445

Analyse financière

Fonds de roulement net global	634 226 €	8 646 €	111 196 €	152 023 €	323 099 €
Besoin en fonds de roulement	226 334 €	215 183 €	192 182 €	133 390 €	135 100 €
Trésorerie au 31/12	860 560 €	223 829 €	303 378 €	285 413 €	458 199 €
Capacité d'autofinancement brut	226 044 €	271 373 €	183 722 €	301 064 €	270 357 €
Emprunt en capital	107 192 €	100 564 €	101 857 €	93 418 €	96 833 €
Capacité d'autofinancement net	118 852 €	170 809 €	81 865 €	207 646 €	173 524 €

o Subventions d'investissement 2014 à 2021

Monsieur MÉNARD présente l'ensemble des subventions d'investissement dont a bénéficié la commune depuis 2014 ainsi que les recettes potentielles de 2020 et 2021 liées au projet d'aménagement du cœur de village.

SUBVENTIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019-2021	TOTAL
DETR	29 760 €					200 000 €	229 760 €
DSR	50 000 €	50 000 €	24 000 €	28 000 €	24 000 €	17 000 €	193 000 €
CONTRAT DE RURALITE					41 664 € 6 278 € 19 648 €		67 590 €
DDAD REGION				15 000 €	78 600 €	150 000 € 191 800 € 22 000 €	228 600 € 228 800 €
SIDELC			1 684 €	4 860 € 14 383 €	2 582 €	4 840 € 29 300 €	57 649 €
FONDATION DU PATRIMOINE FFF FFT			25 500 €		27 110 € 1 140 €		27 110 € 25 500 € 1 140 €
TOTAL	79 760 €	50 000 €	51 184 €	62 243 €	201 022 €	614 940 €	1 059 149 €

subventions demandées mais non notifiées

a. **Comptes de gestion 2018** : budgets communal, eau et assainissement

Monsieur le Maire présente les résultats des comptes de gestion du budget principal (budget communal) et des budgets annexes (budgets eau et assainissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, déclare que le compte de gestion du budget communal et des services annexes de l'eau et de l'assainissement, dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme à l'ordonnance, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

b. **Comptes administratifs 2018** : budgets communal, eau et assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur ADAM, délibérant sur le compte administratif 2018, dressé par M. Jean-Yves MÉNARD, Maire, après avoir approuvé le compte de gestion et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Budget communal

Montant total des dépenses de fonctionnement	822 052,20 €
Montant total des recettes de fonctionnement	1 297 596,44 €
D'où excédent de fonctionnement	475 544,24 €
Montant total des dépenses d'investissement	792 493,84 €
Montant total des recettes d'investissement	640 048,43 €
- D'où déficit d'investissement	- 152 445,41 €
- Reste à réaliser négatif	27 699,58 €

- Budget service de l'eau

Montant total des dépenses d'exploitation	174 834,23 €
Montant total des recettes d'exploitation	174 896,94 €
D'où excédent d'exploitation	62,71 €
Montant total des dépenses d'investissement	104 180,21 €
Montant total des recettes d'investissement	259 379,27 €
D'où excédent d'investissement	155 199,06 €
Reste à réaliser négatif	1 815,67 €

- <u>Budget service assainissement</u>	
Montant total des dépenses d'exploitation	87 355,27 €
Montant total des recettes d'exploitation	112 791,58 €
D'où excédent d'exploitation	25 436,31 €
Montant total des dépenses d'investissement	21 598,80 €
Montant total des recettes d'investissement	155 961,05 €
D'où excédent d'investissement	134 362,25 €
Reste à réaliser négatif	00 €

c. Affectation des résultats : budgets communal, eau et assainissement

Le conseil adopte l'affectation des résultats, comme suit :

Budget communal

- le résultat excédentaire de fonctionnement est affecté comme suit :
 - section de fonctionnement, au compte 002, **323 098,83 €**
 - section d'investissement, au compte 1068, à titre obligatoire **152 445,41 €**

Budget service de l'eau

- le résultat excédentaire de fonctionnement est affecté à la section de fonctionnement
 - au compte 002, résultat reporté **62,71 €**
- le résultat excédentaire d'investissement est affecté à la section d'investissement
 - au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **154 014,73 €**

Budget service assainissement

Le conseil décide de procéder au reversement de l'excédent de fonctionnement de l'assainissement au budget communal

- le résultat excédentaire de fonctionnement est affecté à la section de fonctionnement :
 - au compte 002, résultat reporté **25 436,31 €**
 - Reversement excédent arrondi au budget principal **25 000 €**
- le résultat excédentaire d'investissement est affecté à la section d'investissement :
 - au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **134 362,25 €**

d. Vote des taux d'imposition

Le conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2018, taux maintenus depuis 2003, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.95 %
- Taxe foncière bâtie : 22.92 %
- Taxe foncière non bâtie : 57.96 %

e. Autorisation de programme – crédits de paiement

Le conseil décide d'établir une autorisation de programme (AP) pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de village, et d'inscrire les crédits de paiements tels que présentés ci-dessous.

Années	2019	2020	2021
Montant HT	765 768 €	259 062 €	85 242 €
Crédits de paiement à inscrire (TTC)	918 921,60 € Soit 920 000 €	310 874,40 €	2 10290,40 €

En effet, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption. Dès lors que l'assemblée délibérante a voté une autorisation de programme et les crédits de paiement, le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis, avant le vote du budget.

f. Budgets primitifs 2019 : budgets communal, eau et assainissement

Après lecture des budgets par Monsieur le Maire, chaque budget est voté par chapitres et adopté à l'unanimité, comme présenté ci-dessous :

Budget communal

- Montant de la section de fonctionnement :	1 292 270,98 €
- Montant de la section d'investissement :	1 429 037,47 €

Concernant le fauchage des chemins et voies communales, deux entreprises ont remis un devis :

- PIGEOLET : 18 636 € TTC
- GAEC de la Loquettière : 26 298 € TTC

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise PIGEOLET pour un montant total de 18 636 € TTC comprenant le fauchage des chemins (communaux et association foncière) et des voies communales. Ce coût d'entretien supplémentaire par rapport aux autres années sera absorbé par les économies faites sur le poste « charges de personnel ».

Budget service de l'eau

- Montant de la section d'exploitation :	180 245,89 €
- Montant de la section d'investissement :	266 826,42 €

Budget service assainissement

- Montant de la section de fonctionnement :	110 836,31 €
- Montant de la section d'investissement :	173 971,84 €

2. Subventions aux associations

Suite à la réunion de la commission « vie associative », Madame BLONDEAU présente le détail du compte 6574 "subventions aux associations pour un montant global de 31 205 € :

NOM DES BENEFICAIRES	2019
Amicale des retraités	700
Bal des pompiers	500
CALV jeunes	
Cantine scolaire	21 000
Cercle généalogique loir et cher	300
Club Créa	200
Comité des fêtes	1 200
Foot entente NTV	610
Foot villiers	900
Karaté	500
Néovent	500
Société de chasse	200
Société musicale (asso)	2 250
Tennis-club	1 050
USEP villiers	500
USV Triathlon	300
VTT	300
Perche nature	0
Cinécole	65
Trompes de la Boissière	50
Secrétaires de mairie	40
Souvenir français	40
Total	31 205

Concernant la demande de la société musicale d'un montant de 2 750 €, le conseil décide de revoir l'aide accordée en fonction des résultats liés aux différents évènements du 150^{ème} anniversaire.

4. Affaires diverses

- **Aménagement Cœur de Village**

Monsieur MÉNARD fait le bilan sur le début des travaux et leur avancée.

La prochaine réunion de la commission « cœur de village » se tiendra le samedi 4 mai 2019 à 10 h et portera sur le mobilier, le stationnement des personnes à mobilité réduite et sur l'implantation de l'abribus.

- **Réfection de la route départementale n° 5**

Le conseil départemental va procéder à la réfection de la R.D. 5 sur trois années :

- En 2019 : réfection du tronçon allant de la sortie de l'agglomération (avenue Ronsard) au Gué du Loir,
- En 2020 : réfection du tronçon allant de la sortie de l'agglomération (avenue des Rondaizes) au rond-point de la déviation,
- En 2021 : réfection de la partie située en agglomération.

Monsieur MÉNARD a demandé s'il est envisageable de regrouper les deux dernières tranches sur l'année 2020.

- **L'association Imagym'danse**

Cette association souhaite organiser une séance supplémentaire de cours, le mercredi matin. Le conseil est favorable dans les mêmes conditions que la location du jeudi, à savoir de 9h30 à 12h30 pour un coût de location annuel de 315 €.

- **Entreprise ID CONSTRUCTION**

L'entreprise a été reprise par la société SAS SN ID CONSTRUCTION, société gérée par Monsieur Aurélien BAL, entreprise BATIBAL.

Levée de séance à 00h15.



Le Maire,

Jean-Yves Ménard
Jean-Yves MÉNARD